



MACARON

BRIMBELLE

TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS à partir de septembre 2019

QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial (QF), utilisé dans ce document, correspond au 1/12^{ème} du revenu annuel du foyer avant abattements fiscaux et charges déductibles, indemnités de chômage et maladie, le tout divisé par le nombre de parts fiscales (cf. avis d'imposition).

TARIFICATION SOCIALE DES REPAS

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, une tarification sociale des repas est mise en place dans les structures en fonction de votre QF.

Dans ce cadre, l'Etat met en place une aide à destination des collectivités par repas servi aux élèves inscrits en primaire, pour le tarif le plus bas. Il est précisé que l'aide ne concerne que l'accueil périscolaire.

TARIF REPAS EN FONCTION DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Quotient familial	Tranches	Tarif famille Périscolaire	Tarif famille Extrascolaire + mercredi
QF 1	QF ≤ 1200	1.00 €	3.00 €
QF 2	1201 à 1650	3.25 €	3.25 €
QF 3	QF ≥ 1651	3.50 €	3.50 €

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Pour connaître le tarif de l'accueil périscolaire correspondant à votre situation, référez-vous au tableau 2 pour obtenir le taux horaire relatif à vos revenus et à votre situation familiale. Les tarifs sont ensuite détaillés dans les tableaux au verso en fonction de votre QF et des différents temps d'accueil.

La facturation se fait sur la base d'une première heure d'accueil indivisible. Le temps de présence est ensuite facturé à la demi-heure.

L'accueil périscolaire Maternelle :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h10 – 11h40 à 13h40 – 16h15 à 18h30

L'accueil périscolaire Élémentaire :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h10 – 11h45 à 13h45 – 16h15 à 18h30

TAUX HORAIRE EN FONCTION DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Quotient familial	Tranches	Régime général	Non allocataires CAF
QF 1	QF ≤ 1200	1.60 €	2.14 €
QF 2	1201 à 1650	1.75 €	2.29 €
QF 3	QF ≥ 1651	1.90 €	2.44 €

